DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, Marie-Anne Campese-Faure
Présidente de l'Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : La défense des droits des malades en leur apportant son soutien et notamment en promouvant la recherche médicale dans la lutte contre la polyarthrite rhumatoïde et les rhumatismes inflammatoires chroniques.

Membres du bureau (et leur situation sociale[1]) :

Mme CAMPESE-FAURE Marie-Anne
Présidente
Retraitée

Mme REYNAUD-VERDIÈRE Isabelle
1ère Vice-présidente
Directrice générale Autisme France

M. BECKER Pascal
2e Vice-président
Retraité

Mme SFEDJ Sylvie
3e Vice-présidente
Salariée
Enseignante

M. VILLAR Stéphane
Trésorier
Chargé de mission
Education nationale

M. MARÉCHAL Michel
Trésorier adjoint
Retraité

Mme DUBREMETZ Madeleine
Secrétaire
Retraitée

Mme MAUPIN Elisabeth
Secrétaire adjointe
Retraitée

[1] Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	Adhérents	145 918,40€	24%
Subventions publiques	- Région Île-de-France - Département de Paris - CHR de Lille - Ville d'Aubenas - Ville de Boffles - Ville de Lille - Ville de Frévent - Ville de Bonnières - Métropole de Lyon - CARSAT	35 522,32€	6%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	- Dons et legs des particuliers	181 006,36€	30%
	- Dons Laboratoire BMS	12 000€	2%
Financements privés	Laboratoires pharmaceutiques : Chugaï Pharma, Hospira, Biogaran, MSD, Lilly, Crossject, Pfizer, Abbvie, UCB Harmonie Mutuelle, Fondation APICIL, ADVITAM, Eovi-MCD, Crédit Agricole	131 524,31€	21%
Activités économiques de l'association	Laboratoires pharmaceutiques : Abbvie, Pfizer, MSD, Roche, Chugaï Pharma ADVITAM, Sunstar Gum, Chaîne Thermale du Soleil, MCCB, Facilavi, Eovi-Mcd, Orthoconcept, Orthopédie Chauveau	63 077,66€	10%
Autres sources de financements	- Manifestations associatives - Produits financiers - Ventes divers - Produits exceptionnels ou sur exercice antérieur - Reprise de provisions / fonds dédiés	43 167,97€	7%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 612 217,02€ :			

Ressources pour l'année 2016			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	Adhérents	139 929,50€	16%
Subventions publiques	- Région Île-de-France - Département Paris - FNDVA - CHR de Lille - Ville de Lille - Ville d'Aubenas - Ville de Bonnières - Ville de Boffles - Ville de Rougefay - Ville de Rennes - Métropole de Lyon	37 773,19€	4%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	- Dons et legs des particuliers	424 794,83€	49%
	- Dons Laboratoires : Pfizer, Novartis, BMS - CARDIF	29 000€	3%
Financements privés	Laboratoires pharmaceutiques : Lilly, Chugaï Pharma, Biogen, Pfizer, Biogaran Crédit Agricole, Fondation APICIL, Harmonie Mutuelle, Eovi-Mcd, Med Planet, Zeste Research, Exafield	134 710€	16%
Activités économiques de l'association	Laboratoires pharmaceutiques : Roche, Sanofi, UCB, Biogen, Abbvie, Pfizer, MSD, Chugaï Pharma, Hospira Harmonie Mutuelle, Chaîne Thermale du Soleil, Malakoff Médéric, Orthopédie Chauveau, Eovi-Mcd, Orthoconcept, Sunstar GUM, Mutuelle Intégrance, Facilavi	66 999,98€	8%
Autres sources de financements	- Manifestations associatives - Produits financiers - Ventes divers - Produits exceptionnels ou sur exercice antérieur - Reprise de provisions / fonds dédiés	32 995,94€	4%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 866 203,44€ :			

Ressources pour l'année 2017				
Source	**Identité des financeurs**		**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	Adhérents		130 093,92€	13%
Subventions publiques	- Région Île-de-France - Département Paris - Ville de Lille - CHR de Lille - Département du Haut-Rhin - Ville de Juvignac - Ville de Bourges	- CARSAT - Ville de Bonnières - CHU d'Arras - Ville de Rougefay - Ville de Boffles - Métropole Lyon - Ville de Rennes - CPAM de la Drôme	55 412,18€	6%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	- Dons et legs des particuliers		507 180,05€	52%
	- Dons des Laboratoires : Boehringer, BMS, MSD, Crossject et la Fondation APICIL		44 600€	5%
Financements privés	Laboratoires pharmaceutiques : MSD, UCB, Roche, Chugaï Pharma, Lilly, Sanofi, Abbvie, Pfizer, Sandoz, Biogaran Harmonie Mutuelle, Fondation APICIL, Eovi-Mcd		106 325€	11%
Activités économiques de l'association	Laboratoires pharmaceutiques : Chugaï Pharma, MSD, Biogen, Sandoz, Pfizer, Abbvie, Sanofi, Roche, Biogaran, Ursapharm Harmonie Mutuelle, Eovi-Mcd, Thermes de Vichy, Chaîne Thermale du Soleil, DM Médical, CAC Assurances, Sunstar GUM, Mutuelle Intégrance, Lucas Chausseur, Ariane Conseil		67 350,98€	7%
Autres sources de financements	- Manifestations associatives - Produits financiers - Ventes divers - Produits exceptionnels ou sur exercice antérieur - Reprise de provisions / fonds dédiés - Transfert de charges		64 922,96€	7%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 975 885,09€ :				

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	**Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)**	**Période**
Association Kourir : Association pour les enfants et adolescents atteints d'arthrite juvénile idiopathique	Membre de l'AFP*ric*	Depuis 2009

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

1 pharmacien biologiste (en invalidité) atteint d'un rhumatisme inflammatoire chronique membre du CA en tant que personne malade.

4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*

5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*

5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*

5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*

5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***

5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal*** *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »*

Fait à Saint-Priest

Le 27 avril 2018

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)